

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Bordereau d'amendement n° D.24-0374-A01 du 17 septembre 2024

- Société : CARMAT
- Date de dépôt du document d'enregistrement universel : 30/04/2024
- Objet de l'amendement :

Actualisation de l'information périodique et permanente de la société.